

Les IDE et la croissance économique en Afrique : cas du Maroc FDI and economic growth in Africa : the case of Morocco

Auteur 1 : AGRAR Walid

Auteur 2 : DERRAZ Mimoun

AGRAR Walid, (PhD en management et gestion)

Université Mohammed I, Oujda, Maroc,

Ecole Nationale de Commerce et de Gestion,

Laboratoire de Recherche en Management Territorial, Intégré et Fonctionnel (LARMATIF).

DERRAZ Mimoun, (PhD en management et gestion)

Université Mohammed I, Oujda, Maroc,

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales,

Laboratoire Universitaire de Recherche en Instrumentation et Gestion des Organisations (LURIGOR).

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : AGRAR .W & DERRAZ .M .(2023) « Les IDE et la croissance économique en Afrique : cas du Maroc », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 19 » pp: 318-335.

Date de soumission : Juillet 2023

Date de publication : Août 2023



DOI : 10.5281/zenodo.8270575
Copyright © 2023 – ASJ



Résumé

Dès le début des années quatre-vingt le Maroc à l'image d'autres pays émergents a organisé un ensemble de mesures et réformes jouant en faveur de l'attractivité des IDE.

Les IDE représentent le « pont » pour les pays africains pour s'intégrer dans la sphère financière et commerciale internationale et d'en faire partie.

Le Maroc est conscient du rôle des IDE dans la croissance économique, il s'est engagé dans un chantier de réformes et mutations structurelles, institutionnelles et réglementaires afin d'assurer leur attractivité.

La présence des IDE dans une économie symbolise un système économique internationalisé ouvert et efficace et fait office d'un moteur de croissance économique.

A travers cette étude, nous allons démontrer les effets des IDE sur la croissance économique et sociale du Maroc, par le biais d'une analyse des indicateurs macroéconomiques, pour conclure avec des recommandations tirées sur la base des pratiques des pays pionniers dans l'attraction des IDE. Les IDE restent un facteur déterminant et d'un degré d'influence sur la croissance économique du Maroc, qui se positionne parmi d'autres tels que la promotion de l'investissement local, le développement du capital humain, etc.

Mots clés : IDE, croissance économique, attractivité, Maroc.

Abstract

From the beginning of the 1980s, Morocco, like other emerging countries, organized a set of measures and reforms working in favor of the attractiveness of FDI.

FDI represents the “bridge” for African countries to integrate into and be part of the international financial and commercial sphere.

Morocco is aware of the role of FDI in economic growth, it has embarked on a project of structural, institutional and regulatory reforms and changes in order to ensure their attractiveness.

The presence of FDI in an economy symbolizes an open and efficient internationalized economic system and acts as an engine of economic growth.

Through this study, we will demonstrate the effects of FDI on the economic and social growth of Morocco, via an analysis of macroeconomic indicators, to conclude with recommendations drawn on the basis of the practices of pioneering countries in the attraction of FDI. FDI remains a determining factor and had a degree of influence on the economic growth of Morocco, which is positioned among others such as the promotion of local investment, the development of human capital, etc.

Keywords : FDI, economic growth, attractiveness, Morocco.

Introduction

Les systèmes financiers sont des systèmes complexes, cette complexité apparait au niveau des instruments financiers et au niveau de la structure des ces systèmes qui reposent sur l'interdépendance entre des acteurs et des contreparties multiples.

L'ingénierie financière n'a pas cessé de créer de nouveaux produits et de nouvelles méthodes d'échange et d'évaluation de ces produits ; néanmoins, la pertinence de ces créations ne peut être évaluée à court terme, c'est après le déclenchement des crises qu'on s'aperçoit la défaillance de tels produits ou de telles techniques.

L'internationalisation des économies est désormais une décision dont les États ne peuvent pas se passer afin de parvenir à une croissance de leurs économies, d'innombrables États ont entamé des programmes de libéralisations afférents à leurs économies en vue d'accroître l'attractivité des IDE. En revanche, tout territoire dispose de ses propres caractéristiques susceptibles de représenter un avantage concurrentiel ou à l'inverse une barrière entravant l'entrée des IDE.

En effet, dès le début des années quatre-vingt le Maroc à l'image d'autres États émergents a organisé un ensemble de mesures et réformes jouant en faveur de l'attractivité des IDE.

Le Maroc est conscient du rôle de la concurrence internationale ainsi que des IDE dans la croissance économique, en ce sens il a établi une multitude de réformes - que nous aborderons- dans le but d'attirer plus d'IDE.

« Un IDE ou un investissement direct à l'étranger est l'exportation de capitaux dans un autre pays afin d'y acquérir ou créer une entreprise ou encore d'y prendre une participation (le seuil est de 10% des votes). Le but est d'acquérir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise»¹.

Nous étudierons l'impact des IDE sur la croissance économique qui par définition renvoie à l'augmentation de la production et des richesses économiques disponibles dans un pays.

Les IDE sont des implantations dans le pays recevant l'investissement, il n'est pas question de seulement un apport financier mais également l'apport du savoir-faire durant le processus de production. Ils représentent l'intermédiation directe et indirecte du transfert technologique et simplifie pour les pays en développement la démarche pour récupérer leur retard comparativement aux pays développés (Lipse, 1999).

¹ INSEE (2019), « Investissements directs étrangers ». <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1263> (consulté le 20/08/2022).

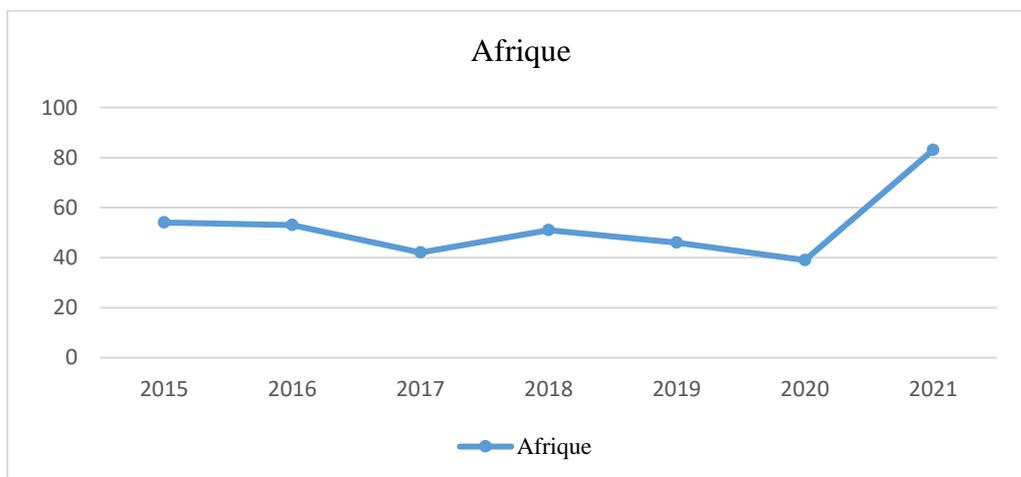
Nous commencerons d'abord par une présentation des états des lieux des IDE en Afrique et au Maroc en particulier, ensuite nous mettrons en exergue les réformes et mesures prises afin de favoriser une grande attractivité du pays vis-à-vis des investisseurs étrangers. Enfin, nous allons déterminer si les IDE conduisent réellement à une plus grande croissance économique dans le cas africain et marocain et à l'issue de cet article nous émettrons des recommandations en tenant compte des expériences d'autres pays pionniers dans un but d'optimiser l'impact positif des IDE sur la croissance économique du Maroc.

1. État des lieux des IDE

Les IDE, que ce soit, les investissements en capacité de production, les financements de projets, ou les investissements en portefeuille ont progressé de façon générale au niveau du continent Africain. Dans ce qui suit, nous mettons en lumière, l'évolution des IDE au niveau du continent Africain tout en mettant l'accent sur le Maroc hub mondial de l'Afrique.

1.1 Afrique

Figure 1. Les flux d'entrées d'IDE en Afrique en milliards de dollars.



Source : Perspectives économiques en Afrique (2021).

83 milliards de Dollars est le montant des flux d'investissements destinés vers l'Afrique durant l'année 2021. Au cours de cette année, presque tous les pays du continent africain ont connu une hausse de leur IDE, et l'Afrique attire 5,2% des flux des IDE mondiaux.

Nous remarquons sur la figure 1, qu'en période de pandémie et à partir de 2018, les IDE ont connu une baisse, cependant la reprise de ces investissements a été légèrement observée. Le Royaume-Uni (65 milliards de dollars) et la France (60 milliards de dollars) sont les premiers investisseurs et détenteurs de capitaux en Afrique. En parallèle, l'Afrique australe, l'Afrique de

l'Est et l'Afrique de l'Ouest, ont attiré plus d'IDE par rapport à l'Afrique centrale qui a connu une stagnation, par rapport à l'Afrique du Nord qui a vu le flux des IDE reculer.

L'année 2021 a été caractérisée par une forte croissance, cependant, en analysant les chiffres, nous retrouvons qu'au niveau du 2ème semestre de cette même année, une grande opération financière intra-entreprise a été réalisée en Afrique du Sud. Exclut de cette opération, les IDE n'ont pas connu de variations sensibles.

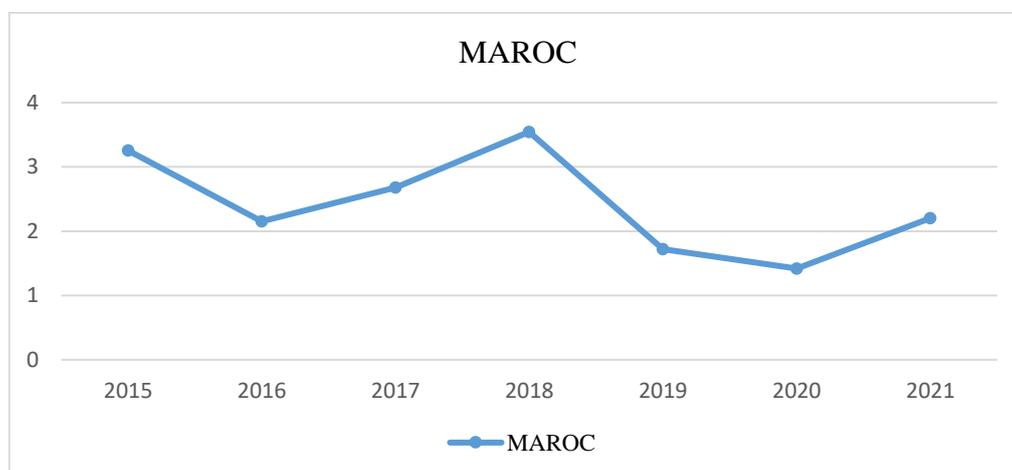
En dépit d'une croissance des IDE de façon globale vers l'Afrique, les investissements de création de capacité sont restés très faibles et n'ont augmenté que de 7 millions par rapport à l'année 2020 en se stabilisant à 39 milliards en 2021.

En ce qui concerne le financement des projets en Afrique, 116 opérations pour une valeur totale de 121 milliards de dollars ont été financées, et cela, concerne surtout les secteurs de l'électricité (56 milliards de dollars), des énergies renouvelables (26 milliards de dollars).

1.2 Maroc

Selon le Rapport sur l'investissement dans le monde 2022 de la CNUCED publié le 9 juin, les flux des IDE à destination du Maroc ont progressé de 52% pour atteindre en 2021 un total de 2.2 milliards de dollars.

Figure 2. Les flux d'entrées d'IDE au Maroc en milliards de dollars.



Source : Perspectives économiques en Afrique (2021).

La figure 2, permet d'illustrer le pic des IDE au Maroc en 2018, qui malheureusement ont dû baisser l'année qui suit à cause de la pandémie. 2,65% est la part du Maroc des flux d'investissement étranger direct vers le continent Africain. La part des IDE vers le Maroc par rapport aux flux internationaux des IDE, est négligeable.

En prenant en considération l'impact des IDE sur la croissance économique, ainsi que sur le développement des lois, des institutions et des structures organisationnelles, le Maroc a

mis en place plusieurs réformes visant le renforcement de sa compétitivité et de son attractivité que nous traiterons dans la section suivante.

2. Réformes du Maroc pour l'attractivité des IDE.

Afin que le Maroc soit plus attrayant aux yeux des investisseurs étrangers, qui sont considérés comme une source de financement intéressante de projets, et de création de capacité de production pour tous les pays en voie de développement en général, celui-ci a procédé à des réformes réglementaires, institutionnelles, et structurelles. Le but de ces réformes est d'offrir un climat des affaires avantageux, comparable aux autres pays développés, qui attirent le plus de capitaux étrangers. Après l'indépendance du Maroc, plusieurs services à caractère commercial et industriel ont été accomplis par le gouvernement. Aujourd'hui, l'État mise plus sur la démonopolisation de son économie en laissant plus de place au secteur privé, dans l'objectif de s'ouvrir plus sur le monde et développer son marché boursier.

Le transfert technologique et du savoir-faire ; la stimulation de l'investissement domestique ; l'appréciation des échanges commerciaux ; le développement du marché de consommation ; le développement du marché du travail en termes d'emploi et de qualification du capital humain, etc. sont des atouts qui procurent la croissance économique et sociale du pays. En attirant plus d'IDE, le Maroc s'infiltré plus dans la sphère économique internationale.

L'adoption de la loi bancaire en 1993, qui a donné plus de pouvoir à la banque centrale en matière de réglementation et de contrôle de l'activité des établissements de crédit. Les changements introduits sur le marché monétaire et sur le marché de change. Le régime fiscal établi en faveur des investisseurs autochtones et étrangers qui s'implantent dans la zone franche aménagée par le Maroc. La signature de plusieurs conventions et d'accords de libre-échange entre le Maroc et le reste du monde.

Dans cette section, nous allons présenter les principales réformes adoptées par le Maroc dans sa politique d'attractivité des IDE et d'amélioration de l'environnement général des affaires. Nous distinguons trois types de réformes, le premier correspond aux changements législatifs et institutionnels. Le deuxième consacré aux mesures réalisées dans la libéralisation du système financier marocain et le troisième type de réformes concerne la libéralisation des transactions commerciales et financières.

2.1 Les réformes législatives et institutionnelles

L'adoption en 1995 de la loi cadre N°18-95 formant une charte d'investissement, conformément aux dispositions de la constitution, afin de promouvoir l'investissement

domestique et étranger et améliorer le climat et les conditions de travail. En effet, plus de vingt-six (26) ans après l'adoption de la loi-cadre n° 18-95, il est devenu impératif de procéder à une réforme de la politique de l'État en matière de développement et de promotion de l'investissement, en vue de l'adapter aux exigences du nouveau modèle de développement et aux profondes mutations institutionnelles, économiques, sociales, environnementales et technologiques. Dans son Discours adressé au Parlement, à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 1ère année législative de la onzième législature, Sa Majesté le Roi MOHAMMED VI, que Dieu L'assiste, a appelé à la mise en place, dans les meilleurs délais, d'une « nouvelle charte compétitive de l'investissement ».

Parmi les objectifs principaux de la nouvelle charte est le renforcement de l'attractivité du Royaume en vue de l'ériger en hub continental et international pour les investissements directs étrangers ; l'amélioration de l'environnement des affaires et la facilitation de l'acte d'investir ; l'amélioration de l'environnement des affaires et la facilitation de l'acte d'investir. La loi souligne la responsabilité de chaque région dans la promotion de l'investissement direct étranger en les dotant de centres régionaux d'investissement. La charte a été accompagnée par la création d'un fonds de promotion d'investissement.

Plusieurs incitations fiscales ont été instaurées, à savoir : l'amélioration de l'environnement des affaires et la facilitation de l'acte d'investir ; la réduction la charge fiscale relative à l'acquisition de matériel, terrain, nécessaire à la réalisation d'un investissement ; l'exonération totale pour toute création d'entreprise de l'impôt des patentes et de la taxe urbaine et ce pour une durée de cinq ans à partir de la date du début de ses activités.

Les incitations fiscales ne permettent pas à elles seules d'attirer plus d'IDE, puisque cette pratique est proposée par d'autres pays développés, donc, il faudrait, en parallèle, améliorer son climat d'affaires et améliorer son classement Doing Business.

Le Maroc, depuis le début des années 90, a entrepris une suite de réformes liées au cadre juridique des affaires, qui s'est traduite par l'adoption de nouvelles lois encadrant les sociétés anonymes, des réformes du code de travail, réformes du code de commerce. Un cadre juridique des affaires défavorable, rend le Maroc moins attractif et enfreint l'afflux des IDE vers le Maroc. C'est pour cela, que le Maroc a introduit certaines mesures, et a même créée certaines juridictions pour trancher sur certains problèmes liés au climat juridique des affaires.

Les réformes adoptées par le Maroc ont porté sur :

- Le code de commerce : Les réformes établies permettent de s'aligner aux normes internationales concernant la sécurisation des affaires nationales et étrangères.

- Le droit de société : En mettant l'accent sur les sociétés anonymes, et sur les autres formes existantes dans le but de responsabiliser pénalement les dirigeants, faciliter l'accès au capital aux étrangers, avoir un accès régulier aux informations et de suivre les activités de la société en attribuant la fonction de gestion à un directoire et la fonction de contrôle au conseil de surveillance.

- Les Tribunaux de commerce : Création de juridictions spéciales pour régler les litiges de façon rapide et efficace afin d'éviter les retards source de détérioration des activités commerciales. Le système juridique des droits des affaires compte huit tribunaux de commerce et trois cours d'appel de commerce.

- Le groupement d'intérêt économique (GIE) : L'introduction en 1999 d'une nouvelle forme juridique afin de favoriser les collaborations entre personnes morales, pour développer leurs activités et par conséquent les résultats financiers.

- La propriété industrielle et commerciale : Il s'agit d'une loi adoptée fin 2014, afin de protéger les propriétés industrielles et commerciales (brevet d'invention, marque de fabrique ou de commerce, marque de service, dessins et modèles industriels). Les sociétés étrangères souhaitent protéger leur savoir-faire, et leur avantage compétitif technologique et ne veulent pas être victime de contrefaçon ou de concurrence déloyale.

Afin de faciliter l'investissement, et alléger les procédures de concrétisation d'un investissement, plusieurs organes ont été créés dont celui du Centre régional d'investissement (CRI) qui ont pour mission de :

- Faciliter la création d'entreprises en décentralisant les tâches administratives et en réduisant les délais.
- Alléger les procédures administratives et accompagner les investisseurs étrangers et autochtones (PME-PMI) pour l'obtention des autorisations et la préparation des actes.
- La promotion de l'investissement régional, en préparant des études sectorielles et en rédigeant des rapports en liaison avec l'activité économique géographique.

2.2. Libéralisation et modernisation du secteur financier

Le secteur financier à son tour nécessite d'être revu afin de faire face au challenge de l'attractivité des IDE. Le but est de faire face à la répression financière et améliorer la croissance économique en attirant les capitaux étrangers. Cette section porte sur la modernisation du secteur bancaire, en le rendant universel et sur la libéralisation des transactions financières. Le

Maroc a adopté un plan d'Ajustement Structurel en 1983 visant la modernisation et la libéralisation de son secteur financier.

2.2.1. Libéralisation du secteur bancaire

Le système bancaire marocain n'a pas cessé de se réorganiser et de se rapprocher des critères de la banque universelle. Le cadre juridique refondu a introduit la notion de l'établissement de crédit qui vient regrouper les banques et les sociétés de financement.

La loi bancaire de 1993 a renforcé le pouvoir de réglementation, de sanction accordé aux autorités monétaires appelées aussi autorités de tutelle (Ministère de l'économie, de la finance et de la réforme de l'administration ; Gouverneur BAM). Cette même loi, a permis la création d'organes consultatifs à savoir le Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne (CNME), le Comité des Établissements de Crédit (CEC), l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), et la Commission de Discipline des Établissements de Crédit (CDEC).

Ainsi, la loi de 1993 a permis d'instaurer des dispositifs prudentiels pour faire face aux risques de la conjoncture économique internationale. Dans ce sens, Le Maroc a commencé par la mise en place des premiers piliers du comité Bâle II en 2007. En 2009, le Maroc à travers ses établissements de crédits, sont passés à l'exécution du deuxième pilier, cependant, ils se trouvent confrontés à certaines contraintes liées à l'appréciation du risque des crédits bancaires, notamment en l'absence de notation d'entreprises par des agences spécialisées.

Dans le but de modernisation de sa politique monétaire, le Maroc a adopté une politique basée sur le maniement du taux d'intérêt à la place d'une politique d'encadrement de crédit où chaque établissement de crédit est tenu d'accorder un volume de crédit autorisé par les autorités monétaires.

2.2.2. Réforme du marché boursier

Les réformes de 1993 et 1996 portant sur le marché boursier visent à assouplir les placements financiers par les investisseurs étrangers en leur proposant une panoplie de produits financiers diversifiés, en supprimant les barrières à l'entrée, en adoptant un régime de convertibilité totale au fil du temps et en offrant un régime fiscal avantageux.

La grande réforme de 1993 du marché financier en général, a introduit plusieurs changements au niveau réglementaire et institutionnel. Dans ce qui suit, nous citerons les grands axes de modernisation du marché secondaire, qui ont permis de développer sa capacité d'attirer plus d'IDE :

La privatisation de plusieurs entreprises publiques a permis d'activer le processus de modernisation du secteur secondaire, puisqu'elle a suscité l'appétit des investisseurs étrangers obligeant le secteur financier à s'adapter aux exigences de ces derniers.

La création d'un conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM) : mis en place afin d'instaurer un climat de confiance en faveur des épargnants, et refondre le cadre réglementaire vis-à-vis des sociétés faisant appel public à l'épargne. Ce conseil devient après ce qu'on nomme l'AMMC (Autorité Marocaine du marché des capitaux) avec une indépendance encore plus forte et un périmètre plus étendu. L'AMMC est composée de deux entités indépendantes : le conseil des administrations et le collège des sanctions. Le collège des sanctions est tenu de formuler son avis sur des dossiers pouvant faire l'objet de sanctions pénales ou administratives. Cela peut concerner aussi les personnes physiques : commissaires aux comptes à titre d'exemple. L'objectif est d'accroître la crédibilité et la transparence de l'AMMC, ainsi quant aux opérations financières nationales, ce qui permettra d'instaurer un climat de confiance éprouvé de la part des investisseurs étrangers les poussant à ramener leur argent.

La Société de la Bourse des Valeurs de Casablanca (SBVC) est la première à avoir la vocation d'assurer la gestion de la bourse qui est devenue actuellement la bourse de Casablanca.

Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) : Organisme financier qui est chargé de la collecte de l'épargne auprès des investisseurs pour assurer un placement financier en portefeuille de valeurs mobilières rentables géré par des professionnels dans le domaine.

2.3. Libéralisation des transactions commerciales et des flux financiers avec l'extérieur

L'attractivité des capitaux étrangers nécessite aussi d'insérer des changements sur le système de change national, en misant sur la refonte de sa réglementation et sur la politique de convertibilité de la monnaie nationale. A cet effet, le Maroc a rendu libre le régime de change en faveur des investisseurs étrangers pour effectuer des échanges financiers, en allégeant les procédures et surtout en supprimant en 1992 leur approbation par l'office de change, puisqu'ils étaient amenés à produire plusieurs informations pour pouvoir finaliser leurs transactions.

Les actes d'investissements comprennent chaque création ou prise de participation d'une société ou succursale d'une firme étrangère, la souscription à l'augmentation du capital, appropriation des valeurs mobilières marocaines, apport en compte courant d'associés, prêts en devises contractés relatifs à la réglementation des changes, apport en nature, le reste des

opérations relatives à l'acquisition, l'aménagement de biens immeubles. Désormais, les investisseurs étrangers sont libres dans leurs choix d'investissement qui englobent toutes les activités économiques sans particularité.

Ainsi, la libéralisation du système de change a introduit la possibilité de financement du secteur privé de la part des institutions étrangères.

3. L'impact des IDE sur les indicateurs de croissance économique en Afrique et au Maroc

3.1. Afrique

Le Produit intérieur brut (PIB) relatif au continent africain a énormément augmenté en 2021, en atteignant selon les statistiques de la Banque Africaine de développement parues en avril 2022 un taux de croissance de 6,9 % après qu'il ait été à 1,6% en 2020. Cette évolution est due au redémarrage naturel des activités économiques, notamment la hausse et la reprise exceptionnelle des IDE ainsi qu'à la demande au niveau international, la hausse des prix du pétrole (ceci profite grandement aux pays exportateurs de pétrole), la suppression des restrictions relatives à la crise sanitaire COVID-19 dans la majorité des pays et la hausse ad-hoc de la consommation intérieure et de l'investissement interne.

En outre, la croissance du PIB de l'économie africaine devrait, d'après les prévisions, se ralentir à 4,2 % en 2022.

Ce recul prévu en 2022 retranscrit la baisse naturelle des impacts cités précédemment dans des pays comme la Libye 3,5 % et le Maroc à 1,8 %, les incertitudes relatives à l'obstination de la COVID-19, outre les conséquences de la guerre russo-ukrainienne. Quoiqu'il est relevé une croissance importante en Égypte avec un taux de 5,7 % grâce à l'évolution des échanges commerciaux avec l'Union européenne qui est le partenaire commercial numéro un pour ce pays et qui y investit énormément.

En outre, la Mauritanie devrait connaître en cette année un taux de croissance de 4,8 % à travers le progrès du secteur de tourisme.

L'Algérie et la Libye, les deux grands exportateurs africains de pétrole bénéficieront de la flambée des prix du pétrole, ceci se reflètera sur leur croissance économique et celle du continent.

Cela dit, le rattrapage marqué en 2021 fait actuellement face à deux crises internationales phares, il s'agit de la persistance de pandémie de COVID-19 ainsi que la guerre

russo-ukrainienne, ce sont des composantes d'incertitude qui mettent en danger les perspectives de croissance économique sur le continent africain.

Cela s'applique parfaitement aux pays qui ont bénéficié d'une réactivation de leur économie qui a succédé les fameuses récessions induites par la pandémie COVID-19.

Les perspectives de croissance économique sont concernées par la crise sanitaire du COVID-19, les taux bas de vaccination et les impacts de la guerre russo-ukrainienne et des mesures répressives contre la Russie sur l'économie internationale.

La croissance du PIB de l'Afrique en 2021 excède la moyenne internationale et celle du reste des régions vu le volume des IDE reçu. Selon le rapport « les Perspectives de l'économie mondiale paru en avril 2022 » du Fonds monétaire international (FMI), l'économie mondiale a progressé de 6,1 % en 2021.

La croissance économique africaine a été fortement appuyée par une récupération imprévisible en Libye, la bonification de la situation politique du pays et la conduite d'un rebond de la production et des exportations de pétrole.

Selon le dernier rapport de la Banque africaine de développement paru en avril 2022, la croissance économique la plus importante a été enregistrée en Afrique du Nord avec un taux de 11,7 %, ensuite en Afrique de l'Est avec un taux de 4,8 %.

Les taux de croissance ne sont pas les mêmes d'un pays africain à un autre, en Afrique du Nord, la croissance a été affectée positivement par le retour à la quiétude politique en Libye et la clôture du blocus des exportations de pétrole dès la fin de 2020. En outre, la flambée des prix du pétrole a eu un impact important sur la croissance du PIB de la Libye avec un effet de base de 177,3 %.

De son côté l'Afrique australe après un repli de 6% en 2020, elle a enregistré une récupération avec un taux de croissance de 4,2% grâce aux réalisations du Botswana avec un taux de croissance de 12,5 % et du Zimbabwe 6,3 %.

Les indices macroéconomiques se sont bonifiés, en revanche des problèmes persistent à moyen terme, notamment à cause du spectre de la COVID-19 et des perturbations induites par la guerre russo-ukrainienne.

Il est prévu selon le même rapport que le déficit budgétaire de l'Afrique atteindrait 4,0 % du PIB en 2022, contre 5,1 % en 2021, grâce à la réduction des injections budgétaires relatives à la pandémie et de l'évolution des recettes intérieures.

Grâce à la baisse du déficit commercial outre les transferts courants, le déficit du compte courant devrait reculer également à 2,0 % du PIB en 2022, alors qu'il était à 2,4 % en 2021.

La variation des taux de change a baissé dans la majorité des pays en 2021, du fait de la hausse des entrées de devises. La progression de la dynamique des taux de change à partir de 2022 est intimement liée à la tendance des marchés financiers mondiaux, notamment après le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne.

Suivant la même source, l'inflation moyenne devrait grimper en arrivant à 13,5 % en 2022, contre 13,0 % en 2021, dans un environnement où il y'a une flambée des prix des produits de base, surtout de l'énergie et des produits alimentaires.

Les taux réduits de vaccination en Afrique freinent la célérité de la reprise économique et font subsister les effets néfastes de la COVID-19. Selon l'OMS (2022) le taux de vaccination en Afrique est de 15,3 % à la fin du mois de mars 2022, ceci est en partie dû à une conjugaison d'entraves relatives à l'offre et à la demande de vaccins. En ce sens, la croissance des taux de vaccination est indispensable pour la manipulation du taux de mortalité en Afrique et accélérer la cadence du rétablissement économique du continent.

3.2. Maroc

La Russie et l'Ukraine représentent des exportateurs de premier plan en ce qui concerne les matières premières à l'image des éléments du groupe de platine, le nickel et le gaz néon. Ces matières représentent des substances indispensables dans la fabrication de pièces automobiles, les produits électroniques ainsi que les matériaux d'énergie renouvelable.

Le Maroc quant à lui est un fabricant et exportateur de renom en matière d'automobiles, cette industrie se trouve en l'occurrence affectée par la rareté des matières citées précédemment, en ce sens la fabrication et le volume des exportations de véhicules sera impacté négativement. Cette rareté se transforme souvent en des retards de livraison et/ou flambée des prix.

L'économie marocaine est une économie qui repose énormément sur le secteur du tourisme et les IDE en relation, ce secteur s'est affranchi des restrictions en 2021 et a été parmi les pionniers à rouvrir ses portes pour les touristes contrairement aux pays du Moyen-Orient à titre d'exemple.

Le Maroc a connu un taux de croissance supérieur à 7 %, celui-ci devrait reculer en 2022, à 4,4 %, un niveau qui n'est toujours pas à plaindre au vu de la croissance de la production industrielle et agricole et marqué également par des dépenses publiques relatives à des projets d'infrastructure et l'évolution du tourisme et du commerce interrégional.

Développements macroéconomiques récents :

Le PIB du Maroc a progressé de 7,2 % en 2021, ceci est dû aux réalisations des exportations et à une saison agricole réputée exceptionnelle. La consommation et l'investissement quant à eux ont augmenté en 2021. L'inflation a été bien manipulée, avec un taux de 1,2 %, laissant à la stratégie monétaire la possibilité d'être accommodante.

Les offres de prêts à la consommation se sont affaiblies en 2020 pour les ménages, les dépenses budgétaires se sont accrues en 2021 avec le développement du chantier médical. Le déficit budgétaire, qui avait doublé en 2020, a peu ou prou baissé pour atteindre 6,4 % du PIB en 2021.

En 2020 l'année de crise, comme à son habitude le Maroc a fait appel à une ligne de précaution et de liquidité du FMI qui s'élève à 3 milliards de dollar américain pour répondre aux besoins financiers imminents, en outre il a émis des euro-obligations, il s'agit d'un milliard d'euros et 3 milliards en septembre et décembre 2020, consécutivement.

Naturellement, la dette publique s'est accrue et atteint 76,4 % du PIB en 2020 et 76,9 % en 2021 (dont la dette des entreprises publiques) celle-ci était arrivée en 2019 à 13,8 % du PIB seulement.

Le déficit du compte courant était réduit en 2020 du fait de la réduction des importations, de transferts de fonds importants et de dons. En 2021, ce déficit devrait connaître une hausse et atteindre 3% du PIB, cette hausse est la conséquence de l'importance en valeur des importations comparativement aux exportations.

En 2021, les actifs de réserve correspondent à plus de 7 mois d'importations, trois fois le volume de la dette à court terme, échue dans l'année, partiellement du fait de l'allocation de DTS de 1,2 milliard de dollar américain dont le Maroc a fait appel afin de renforcer ses réserves de change.

Quoique le Maroc a entrepris des dispositifs forts pour l'adoucissement des impacts de la crise sanitaire les PME notamment ont été énormément impactées, le chômage a connu une hausse pour atteindre les 11,8 % fin 2021 alors qu'il était à 9,2 % en 2019 selon les statistiques du HCP.

Perspectives et risques :

Selon le dernier rapport de la Banque africaine de développement paru en avril 2022 la croissance économique devrait se pointer à un taux de 1,8 %, celui-ci est plus bas que la moyenne des années 2015 à 2019 quoique les exportations ont rebondi et le tourisme s'est

affranchis. La baisse de ce taux est le résultat de la flambée des prix des matières premières et le retard des pluies qui nuisent à la saison agricole 2021/2022.

Ces perspectives demeurent cependant sujettes aux développements de nouveaux variants de la COVID-19 et à la fermeture des frontières, constituant une barrière devant le commerce et le tourisme.

En 2022, l'inflation devrait excéder les 4 %, du fait de la hausse des prix des importations, ceci a en outre comme conséquence la lourdeur de la facture énergétique et le déficit du compte courant.

Au vu de la vision stratégique du Maroc à l'image du Nouveau Modèle de Développement ayant pour objectif d'accroître le capital humain d'ici 2035, les indicateurs sociaux devraient quant à eux se bonifier d'ici 2025, le Maroc a entamé un chantier de généralisation de la protection sociale, envisage l'indemnisation pour la perte d'emploi, l'assurance maladie et les allocations familiales.

Le déficit budgétaire devrait toucher les 6,3 % du PIB en 2022. Le Maroc devrait soutenir les mesures actuelles relatives aux entreprises publiques dans le but de consacrer une marge de manœuvre budgétaire. Ainsi, les politiques ayant pour objectif de faire évoluer le secteur privé via le développement des PME améliorerait la croissance économique et son caractère inclusif.

4. Recommandations

Afin d'optimiser l'apport des IDE vis-à-vis de la croissance économique, nous formulons un certain nombre de recommandations :

- Pour dynamiser la croissance économique post-COVID-19, il est évident d'encourager les IDE en mettant en place une somme de mesures ciblant la simplification de l'investissement au Maroc, le déploiement des campagnes de vaccination, remédier à la gravité de la dette, faire face aux impacts de déréglementation climatique et aider les ménages vulnérables et les entreprises.
- Cette réaction comprend une aide aux investissements dans le domaine pharmaceutique pour que des vaccins soient fabriqués au Maroc pour entre autre accélérer leur livraison, encourager les IDE notamment dans les secteurs propices à la réduction de la pauvreté, la réactivité des mesures de gouvernance et l'amélioration de la gestion des finances publiques et le choix des investissements publics ainsi que leur source de financement, le maniement de

stratégies budgétaire et monétaire ainsi que la poursuite de moyens innovants de mobilisation des ressources locales.

- Des stratégies locales citoyennes, essentielles à l'amélioration des moyens de subsistance ont été d'ores et déjà entreprises pour le soutien aux ménages et aux entreprises.
- Les stratégies de relance budgétaire et la réduction des taux directeurs des banques centrales pour relancer l'octroi des crédits pour l'atténuation des impacts négatifs de la pandémie pour l'attractivité d'investisseurs étrangers.
- L'injection directe de liquidités dans le système bancaire, le rééchelonnement et le report de remboursement des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages affectés et le rachat de titres publics.
- La hausse actuelle des prix à la consommation notamment ceux des produits alimentaires et restant des produits de base, menacerait la marge de manœuvre essentielle pour l'assouplissement des politiques monétaires.
- Établir une stabilité fiscale au niveau des zones d'accélération industrielle afin de s'accaparer la plus grande part des IDE et éviter leurs départs vers les pays voisins.

Conclusion

Le Maroc dispose d'une multitude d'atouts dont ses RH et sa position géographique à la croisée des chemins des échanges internationaux.

En prenant en considération l'impact des IDE sur la croissance économique, ainsi que sur le développement des lois, des institutions et des structures organisationnelles, le Maroc a mis en place plusieurs réformes visant le renforcement de sa compétitivité et de son attractivité.

Parmi les objectifs principaux de la nouvelle charte d'investissement, le renforcement de l'attractivité du Royaume en vue de l'ériger en hub continental et international pour les investissements directs étrangers ;

Les incitations fiscales ne permettent pas à elles seules d'attirer plus d'IDE, puisque cette pratique est proposée par d'autres pays développés, donc, il faudrait en parallèle améliorer son climat d'affaires et améliorer son classement Doing Business.

L'intérêt de notre étude qui s'inscrit au niveau de l'axe intitulé : « Les IDE et la croissance économique en Afrique : cas du Maroc » est d'ordre stratégique et théorique et aussi sert, sur le plan managérial, les acteurs impliqués dans la promotion des IDE et la croissance économique.

La croissance économique en Afrique et au Maroc en particulier a connu une évolution importante en 2021 notamment grâce au redémarrage naturel des activités économiques et de la reprise des IDE de différentes provenances.

En revanche, dès à présent les IDE devraient reculer ainsi que le taux de croissance économique que ce soit en Afrique ou au Maroc (0.8% prévu en 2022 selon la BAM), car il existe une corrélation positive entre les deux éléments comme prouvé précédemment, cependant les IDE ne sont pas les seuls facteurs explicatifs.

In fine, le Maroc devrait poursuivre sa politique d'attractivité des IDE car ceux-ci présentent un accélérateur de sa croissance économique à l'image du reste des pays africains.

BIBLIOGRAPHIE :

Livres :

- Banque Africaine de Développement. (2021). Perspectives Economiques en Afrique 2021 : de la résolution de la dette à la croissance : une feuille de route pour l'Afrique.
- Haut-Commissariat au Plan, & Policy Center for the New South. (2019). Croissance économique au Maroc Théories, évidences et leçons des expériences récentes. Numéro spécial - Volume 2.
- Rapport sur l'investissement dans le monde 2022 : Réformes fiscales internationales et investissement durable. Conférence des nations unies sur le commerce et le développement cnuccd (2022).
- Robert E. Lipsey, R. E., Robert C. Feenstra, R. C., Carl H. Hahn, C. H., & George N. Hatsopoulos, G. N. (1999). The Role of Foreign Direct Investment in International Capital Flows.

Textes de loi :

Loi-cadre n° 18-95 formant charte de l'investissement, ROYAUME DU MAROC (1996), SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT (IMPRIMERIE OFFICIELLE).

Référence Internet :

INSEE (2019), « Investissements directs étrangers », <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1263>. (Consulté le 20/08/2022).